

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah !

Plusieurs centaines de personnes ont défilé, le samedi 21 octobre, à Lannemezan (65) devant la prison de haute sécurité pour la libération de ce militant libanais anti-impérialiste et pro palestinien, dont le courage défie ses geôliers. Il est incarcéré en France depuis 34 ans. Libérable depuis 1999, il est pourtant maintenu en prison par le gouvernement français sous la pression des gouvernements américain et israélien.

Pour les campements de Roms, avant et pendant la trêve hivernale : la police et les bulldozers

Les expulsions se sont accélérées à la veille du 1er novembre, début de la trêve hivernale, et se sont poursuivies après à Argenteuil et à Lille, notamment. Pourtant la loi du 27 janvier 2017, fait d'une baraque, d'une cabane et même d'une tente, « un lieu habité » qui devrait être protégé d'une expulsion du 1er novembre au 31 mars. Ce « sursis hivernal » est exclu pour les expulsions par arrêtés municipaux, et pour celles par ordonnance judiciaire, le juge peut supprimer le bénéfice de la trêve hivernale au prétexte de « voie de fait » ce que constituerait, en soi, l'installation sur un terrain dont on n'est pas propriétaire est, en soi une voie de fait ! Sacrée propriété privée ! Autant dire que cette nouvelle loi ne s'appliquera pas aux campements et bidonvilles.

Big Brother au Japon

Le parlement japonais vient de voter une loi « anti-conspiration » qui, sous prétexte de lutte anti-terroriste à l'approche des JO de 2020 à Tokyo, autorise les flics à arrêter, détenir pendant des semaines, interroger du matin au soir voire même lancer des poursuites judiciaires pour punir des gens qui auraient eu certaines pensées comme cueillir illégalement des champignons ou protester contre la construction de nouveaux appartements. 227 nouveaux « crimes par la pensée » ont ainsi été créés. Les opposants à la construction d'une base militaire US sur l'île d'Okinawa seraient particulièrement visés.

La terreur de la feuille morte

À Rodez en janvier dernier une mobilisation bon enfant, protestant contre l'implantation d'éoliennes, finit devant la préfecture où les manifestants étaient invités à apporter de la terre et des feuilles mortes « pour enfouir leurs projets ». La situation s'est alors légèrement crispée lorsque un policier a tenté d'attraper une banderole, des coups sont échangés, puis les CRS ont gazé tout le monde. Deux heures plus tard Xavier est interpellé par des policiers qui l'avaient repéré. Il a sur lui un Opinel, de quoi motiver la garde à vue. La vidéo surveillance disculpe le jeune homme de toute violence envers les forces de l'ordre, mais il passe en procès pour avoir jeté sur eux des feuilles mortes, ils font valoir « des violences psychologiques ». Pas de blague...



Soutien aux 9 de Poitiers

Le 17/11, à 9h Poitiers, serons jugés des syndicalistes de Solidaires et/ou libertaires accusés d'avoir circulé sans autorisation dans des zones SNCF et refusé le prélèvement ADN : c'est le mouvement social de mai 2016 qui est touché dans ce procès pour l'exemple. Soutien financier : Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, c/o Acratie (L'Essart, 86310 La Bussière) – chèques à l'ordre d'Acratie en mentionnant au dos « soutien aux 9 de Poitiers ».

Babacar Gueye a été tué par les 5 balles tirées par un agent de la BAC il y deux ans. Awa, sa sœur, et le collectif de soutien appellent toutes les personnes solidaires et en particulier toutes les familles de victimes des violences policières à participer à une **marche commémorative le 2 décembre à 14 h au départ de République, à Rennes**. Leur acharnement à permis la réouverture de l'enquête en mars dernier. Suivront un repas et un concert au centre social carrefour 18 dès 20h.

Elvis passe **lundi 20 novembre à 13h au tribunal de Bobigny**, soyons nombreux à le soutenir (violemment frappé par la police lors d'un contrôle d'identité aux Lilas fin mai) lors du procès contre les deux policiers auteurs des violences.

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°167 • Novembre/Décembre 2017

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Le fusil à double canon de Macron

Macron, lui, il est gâté. Ses agressions contre le monde du travail, frauduleusement dénommées « réformes », passent, jusqu'ici sans trop de mal.

Bien sûr, il n'y arrive pas tout seul, il est aidé par toute une bande de dirigeants syndicaux et politiques, les uns font la danse du ventre devant lui, les autres divisent ou jouent à la gonflette devant leur miroir comme nous l'analysions déjà dans l'édito du dernier bulletin (voir RE 166).

Sa nouvelle stratégie de répression policière est un levier important dans son plan. C'en est fini, pour le moment, des passages et des fouilles systématiques et aveugles, de l'envahissement des manifs par des hordes de policiers, de grenades lacrymos et de désencerclement balancées n'importe où dans la foule comme dans les manifs contre la loi El-Khomry. Sous Macron les flics sont aussi nombreux que l'année dernière, mais ils se cachent, se mettent à l'écart. Notre ex-banquier est plus intelligent, sa férocité se veut sélective. On n'arrête pas par centaines mais par petites dizaines, des jeunes, ceux qu'on juge les plus radicaux, on

les traîne devant les tribunaux en arguant du flagrant délit, les détentions provisoires sont systématiquement requises, les peines lourdes tombent. À titre d'exemple, celui qui transporte une banderole syndicale enroulée est accusé de participation à un « groupement armé », la « loi anticasseur » établissant la « responsabilité collective » a fait son retour ! Comme tout ce qui est fait en Macronie, cela a un sens « bien » pensé et pervers. Le but ultime du pouvoir n'est pas de mettre en taule quelques individus, mais d'empêcher le retour de plus belle et le renforcement des cortèges de tête de 2016...

Souvenons-nous. Devant les troupes qui défilent dans des cortèges syndicaux, tous séparés et que les bureaucrates entendent contrôler, un vrai cortège hétéroclite, autonome et déterminé se formait. Des jeunes et des vieux, des syndicalistes avec leurs badges et pancartes, des gens du centre villes et des quartiers, de toutes sensibilités et de mode de militance... se rassemblaient en son sein. Là il y avait force et espoir, c'était la preuve, enthousiasmante, qu'on peut lutter ensemble tout en étant différents.

... suite en page 2 >

Aujourd'hui le fusil à double canon de Macron tire deux fois en une. Sur des «radicalisés», qui à cette vitesse, seront bientôt qualifiés de «terroristes» mais en même temps son tir vise plus généralement cette opposition désorientée, trahie mais ultra majoritaire des pauvres et des opprimés contre ces «réformes» qui font leur malheur au quotidien. Ce que Macron veut empêcher c'est que la lutte se radicalise pour cela il organise la division, encourage la dissociation, tente de briser toute volonté de mettre en commun les intelligences et les forces de la part de ceux qui lui font face. Ce qui lui fait peur plus que tout : qu'un cortège de tête fort de millions de personnes puisse se former ; car comme le dit Spinoza, il sait combien «*la foule est terrible quand elle est sans crainte*». Ne nous laissons pas diviser, de par notre solidarité mettons en échec la répression policière et judiciaire à la sauce Macron !

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

«Justice pour Théo, on n'oublie pas on ne pardonne pas !»

Quelques 300 personnes se sont réunies le 28 octobre devant le tribunal de Bobigny (93) pour Théo, violé par 4 policiers. Il a lui-même pris la parole, pour la première fois, en appelant à continuer le combat, pas seulement pour lui, mais pour toutes les victimes des violences policières. D'autres membres de sa famille, chacun à sa manière, ont exigé, pour commencer, la lutte pour l'inculpation des quatre policiers présents pour viol, pas seulement d'un seul parmi eux comme c'est encore le cas... Des collectifs ont apporté leur soutien et solidarité : le Collectif Ali Ziri, d'Angelo Garand, de l'UNPA, le frère de Yacine El Yamni... Davantage sur : <https://paris-luttes.info/ce-n-est-pas-parce-que-j-ai-8954>

Dernière minute :

L'acharnement se poursuit contre la famille Traoré ! Le 14 novembre 4 personnes étaient placées en GAV dont Yacouba Traoré, frère d'Adama Traoré tué par les gendarmes. On leur reproche l'attaque d'un bus, en novembre 2016, qui finira en flamme. «*Alors que nous étions soulagés par sa libération, ce matin il a été de nouveau arrêté et envoyé à Pontoise.*» explique le collectif La vérité pour Adama sur la page Facebook du même nom. À suivre...

3 ans après la mort de Rémi Fraisse

Militant écolo tué par une grenade offensive à Sivens, on n'oublie toujours pas. Le gendarme n'est pas condamné alors que les travaux du barrage ont été jugés illégaux en 2016. Un rassemblement a eu lieu place de la République à Paris le 26/10, tournant vite à la manif sauvage : 200 personnes partent vers Beaubourg en métro aux cris de «*Rémi, Zyed et Bouna (tués il y a tout juste 12 ans), Adama, on n'oublie pas*». Des flics se réfugient dans un fast-food, l'un pointe son arme. Au final, La Meute parle d'au moins 11 arrestations et 3 blessé-e-s.

À Vigneux, la police mutile puis réprime une manifestation contre les «bavures policières»

Le 16 septembre dernier à Vigneux-sur-Seine, Mickaël perdait l'usage de son œil gauche suite au tir d'un agent de la BAC au flash-ball (voir RE 166). Le flic se trouvait à moins de 10 mètres lorsqu'il appuya sur la détente. Le médecin a dénombré quatre fractures sur les parois orbitales, un délabrement du globe oculaire et une hémorragie. Les avocats de la victime ont déposé une plainte avec constitution de partie civile pour demander l'ouverture d'une information judiciaire. Légitime défense ou pas, Mickaël, 26 ans, n'aurait jamais dû être touché en pleine tête par un tir de lanceur 40 expliquent-ils. Le parquet contre attaque en accusant le jeune homme de 26 ans de «*refus d'obtempérer et violences sur personnes depositaires de l'autorité publique*». Le 24 septembre des centaines de jeunes se sont rassemblés à Vigneux-sur-Seine pour continuer, après les nuits de protestation qui ont suivi les faits, de réclamer justice pour Mickaël. Le police a répliqué en chargeant, gazant et tirant dans le tas.

Des infos de «l'Assemblée des Blessés»

Dans les affaires judiciaires impliquant des policiers, la justice n'est jamais prompte à nommer un juge d'instruction. Pour Wissam El Yamni, le juge n'a toujours pas été nommé malgré la décision d'enquête prise en avril. Le procès du policier à la matraque devant le lycée Bergson en mars 2016 a été reporté : il était prévu le 24 novembre mais la juge d'instruction, nommée trop tardivement, n'a pas clos son enquête. Il serait donc logique de reporter le procès d'un lycéen mis en examen pour violences sur agents, notamment sur ce même policier or celui-ci est toujours prévu le 27 novembre 2017. Ne laissons pas notre jeunesse seule face à la justice ! Notamment ces 6 lycéens qui ont avoué n'importe quoi sous la contrainte lors des GAV après les charges devant le lycée Suger, et dont nous n'avons pas de nouvelles. (Appel du pied !).

L'Assemblée des Blessés a appris le non-lieu prononcé à l'encontre de Casti éborgné par un flic à Montpellier en 2012, malgré une vidéo prouvant des incohérences dans les procès-verbaux. Nous sommes solidaires avec tous ceux qui luttent pour dénoncer une justice aux mains d'une police «Veld'hiv-Charonne». Pas de justice pas de paix !

«Si tu as mis un peu trop de gnons, n'oublie pas de porter plainte pour rébellion»

Voilà comment l'avocat d'un homme de 22 ans qui a porté plainte pour violence policière après son arrestation hyper brutale à Montbéliard, résume la situation. En effet, le 30 septembre, la police a intercepté le jeune homme au volant de sa voiture sans ceinture de sécurité. Sorti du véhicule il est plaqué au sol, maintenu alors qu'il se débat, étranglé jusqu'à perdre connaissance alors que les policiers l'écrasent de tout leur poids. Placé en GAV il ne sera vu que 7 heures plus tard par un médecin. Les flics l'accusent d'outrage et rébellion. L'affaire fait du bruit car l'arrestation a été filmée et la vidéo circule suscitant la colère des internautes. Les syndicats de police qui soutiennent leurs collègues dénoncent un nouveau déferlement de la «haine anti-police». À suivre.

Dernière sommation

C'est en 2009 à Bordeaux, que se constituait le collectif Contre Les Abus Policiers (C.L.A.P33). Aujourd'hui nous apprenons à regret que le collectif suspend pour un temps indéterminé «*cette expérience collective totalement horizontale, libre et créative*» qui restera dans les mémoires, d'ailleurs le C.L.A.P33 laisse en partage conseils et informations concernant défense juridique, garde à vue ou manifestation. Communiqué du collectif et tous les liens et contacts sur : <http://clap33.over-blog.com/2017/10/c.l.a.p33-derniere-sommation.html>

Acte de torture à Mantes la jolie ?

Mardi 7 novembre, quartier du Val Fourré, des agents de la BST locale venus inspecter des voitures à l'arrêt décide d'embarquer pour contrôle d'identité un homme de 27 ans qui se trouve là et qu'ils menotent. Dans le fourgon, on le traite de «sale negro», on le frappe et le maintient contre un chauffage ce qui lui brûle les bras. Malgré ses cris de douleur, les flics ne le déplacent pas. Arrivés au comico, ils constatent les brûlures au 2^{ème} et 3^{ème} degré et appellent les pompiers. Il passera la nuit à l'hôpital et sortira avec deux jours d'ITT. Il est contraint de retourner au urgences et sera opéré le vendredi : il est hospitalisé pour une semaine et ses sœurs ont porté plainte. Les flics l'accusent à leur tour d'outrage et rébellion mais une enquête est ouverte.

40 % de tirs en plus au 1^{er} semestre 2017

Selon la police des polices (IGPN), c'est normal, les flics sont de plus en plus menacés, ils se défendent. La loi qui assouplit la légitime défense pour les flics n'a pas tardé à avoir des effets : les tirs «pour tuer ou blesser» passent de 17 à 19 ; les tirs avec pistolets-mitrailleurs Beretta 12SD et fusils d'assaut HK G36 ont produit 18 «accidents» (sur 19 tirs). L'IGPN annonce que ces armes ne doivent être utilisés que par des flics formés : c'est toujours mieux de se faire tirer dessus par quelqu'un de compétent non ?

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...